

SEXUATION ET SEXUALITÉS. ENTRE POLITIQUE ET ÉTHIQUE : QUELLES CONSÉQUENCES DANS LA THÉORISATION SUR LES AUTEURS D'AGRESSIONS SEXUELLES DES DEUX SEXES

*Cédric Le Bodic*¹

Dans sa conférence sur la féminité en 1932, Freud écrit ceci :

Le problème de la féminité vous préoccupe puisque vous êtes des hommes. Pour les femmes qui se trouvent parmi vous, la question ne se pose pas puisqu'elles sont elles-mêmes l'énigme dont nous parlons. En rencontrant un être humain, vous voyez immédiatement s'il est homme ou femme, c'est même la première chose qui vous frappe en lui et vous êtes habitués à faire, avec une extrême assurance, cette distinction. Or, la science anatomique ne se montre que sur un seul point aussi affirmative que vous. Ce qui est mâle, c'est l'élément sexuel mâle, le spermatozoïde et son contenant; ce qui est féminin, c'est l'ovule et l'organisme qui le dirige. Certains organes qui servent uniquement aux fonctions sexuelles se sont formés dans chacun des deux sexes, ils représentent probablement deux modalités différentes d'une seule disposition. (...) Enfin, la science vous apprend un fait inattendu et bien propre à jeter la confusion dans vos sentiments. Elle fait observer que certaines parties de l'appareil sexuel mâle se trouvent aussi chez la femme et inversement. Elle voit dans ce fait la preuve d'une double sexualité, d'une bisexualité, comme si l'individu n'était pas franchement mâle ou femelle, mais bien les deux à la fois, l'un des caractères prévalant toujours sur l'autre. Soyez persuadés que la proportion de masculinité et de féminité est, chez chaque individu, éminemment variable. Néanmoins, sauf en quelques cas extrêmement rares, il n'y a chez un être qu'une seule sorte de produits sexuels : ovule ou sperme.

Tout cela, certes, est bien embarrassant et vous allez être amenés à conclure que la virilité ou la féminité sont attribuables à un caractère inconnu que l'anatomie ne parvient pas à saisir (pp. 149-150).

Cette citation a le mérite pensons-nous d'introduire les questions épistémologiques qui nous intéressent ici. En effet, Freud, après avoir établi une différence radicale entre l'homme et la femme — elles sont l'énigme (il nous laisse avec cet indécidable de savoir en quoi elles sont énigme) —, introduit pour les mettre en tension d'une part ce que Laqueur (1990) nomme le « genre théâtral », c'est-à-dire le genre pris comme résultant d'actes répétés dans le social (et l'expression est ici importante pour concevoir par la suite l'idée de performativité), et d'autre part l'anatomie. Il se réfère ensuite à l'idée de proportion, de quantité de masculinité et de féminité.

Un peu d'histoire de sexe(s)

Or, historiquement, les débats sur l'existence des sexes se sont toujours formés autour de deux idées principales. L'une renvoyant à cette idée chère à Galien qu'il n'y a qu'une seule chair, que tout est vu à l'aune du corps de l'homme. Le corps de la femme ne serait qu'une chair inversée. On y trouve aussi cette idée de proportion, de quantité. Nous sommes alors, au moins jusqu'aux Lumières, comme Foucault (1966) a pu le montrer, dans une comparaison ou dans la fondation de l'anthropologie relativement à la cosmologie. Ainsi, les éléments tels que Eau, Terre et Lune sont-ils convoqués. Ici, c'est bien le genre qui vient signifier la différence. Le vocabulaire est le même pour les deux sexes. Le genre ne fait son apparition que lorsqu'un intérêt politique est en jeu, c'est-à-dire quand entre en jeu une question de hiérarchie dans la société, celle des droits du père, par exemple. L'autre idée fondamentale, ayant coexisté avec la première mais ayant aussi pris, semble-t-il, le dessus à partir des Lumières, est celle de deux sexes incommensurables. Les sexes sont alors deux et distincts. Apparaît alors tout un vocabulaire propre à chacun

des sexes. On distingue les ovaires des testicules, et le vagin n'est plus un pénis retourné. Les sciences anatomiques de l'époque sont alors dans une naturalisation des sexes où la femme est inférieure à l'homme. C'est notamment par son cycle menstruel que celle-ci est figée en une image de femme victime de son corps.

Actualité des sexes

Aujourd'hui, qu'en est-il de ces débats? Il semble acquis qu'il y a une nette différence entre les deux sexes, les sciences anatomiques, la génétique, la cytologie viennent nous dire qu'il n'y a pas de confusion possible. Et pourtant, c'est par la sociologie, nous semble-t-il, et notamment par les travaux de féministes contestant la naturalisation des sexes que le débat sur la différence va faire un retour. Or, ce débat s'inscrit bien souvent sur son versant politique. Autrement dit, la question de la différence entraîne dans son sillage celle de la domination et de l'égalité, de la reconnaissance, etc. C'est en effet ce que l'on trouve dans pléthore d'ouvrages d'obédience sociologique. Par exemple, les livres de l'anthropologue Héritier (1996, 2002), celui de Bourdieu (1998), etc.

De nouvelles pratiques...

Cependant, depuis quelques années, il semblerait que l'on observe de nouveaux comportements sexuels et de nouvelles manières de se positionner par rapport à ces nouvelles pratiques. À la lecture d'un ouvrage de Welzer-Lang, Barbosa et Mathieu (1994), sociologues, sur la prostitution, on constate l'arrivée de nouvelles demandes de la part des clients, ces derniers souhaitant être sodomisés par des femmes, des travestis ou des transsexuels. Ainsi, la sodomie n'est plus, dans le cadre hétérosexuel, le propre de la femme. Et le client en demande de sodomie pratiquée sur lui se trouve satisfait par une hausse du nombre de prostitués hommes, certes, mais aussi de travestis ou de transsexuels. Cependant, ce qui semble ici perturber nos conceptions est le fait pour ces hommes désirant se faire sodomiser de ne pas

se considérer homosexuels. Pourtant, ce qui semble attirer le client paraît être l'addition de critères masculins à des caractéristiques de la féminité :

Pour le client, l'homme prostitué en tenue féminine semble en effet correspondre à un nouveau genre de femmes. Féminin par son apparence physique, le *transgender* est une femme, souvent très belle d'après les critères traditionnels, et qui de plus possède un pénis. Ce pénis est au centre de l'attention du client (Welzer-Lang et al., 1994, p. 164).

Cela fait écrire aux auteurs, en une forme de résumé des constats et entretiens qu'ils ont pu mener sur le terrain, que

Nous aboutissons ainsi à un paradoxe : les hommes qui ont pris en compte les critiques féministes n'ont, semble-t-il, plus besoin des prostitué-e-s dans la gestion de leur sexualité, et ceux qui continuent à fonctionner selon des schèmes « traditionnels » ou « classiques » des représentations stéréotypées de la féminité, sont « contraints » d'une certaine manière à recourir aux hommes prostitués, à des « simili-femmes » pour réaliser leurs fantasmes. Une telle évolution n'a bien sûr été rendue possible que par une transformation des rapports intragenres (Welzer-Lang et al., 1994, p. 170).

Ils affirment enfin que « les femmes prostituées qui ont aujourd'hui le plus de succès sont celles qui ont des tenues voyantes, de belles jambes, de gros seins et... un sexe d'homme » (p. 173). Les stéréotypes de genre semblent donc encore bien fonctionner, ce que l'on retrouve vraisemblablement aussi chez les bisexuels, comme le rapporte Mendès-Leité (1996) de sa recherche auprès de populations bisexuelles. Ces derniers se disent pour la majorité attirés par des femmes aux allures féminines et par des hommes aux allures masculines.

...à de nouvelles identités?

Les auteurs, à partir de ces nouvelles pratiques qui paraissent pourtant respecter un certain nombre de stéréotypes sur la différence, questionnent alors nos catégories

binaires de genre, et les classifications d'hétéro et d'homo sexualités. Pour ces hommes se désignant hétérosexuels, le pénis du prostitué semble être un élément nécessaire pour l'accession à la jouissance. Ces questionnements n'empêchent cependant pas les auteurs d'affirmer que le principe de hiérarchie et de domination subsiste. Ainsi, la question qui se pose est celle de savoir si des pratiques permettent la définition d'identités, et si de nouvelles pratiques nécessitent la définition de nouvelles identités. C'est aussi la question que pose le sociologue Mendès-Leité (1996) dans son ouvrage sur la bisexualité. Or, ce qu'il constate est pour beaucoup une confusion entre pratiques, comportements et identités sexuelles — le vécu ne permettant pas de se déterminer identitairement. Il observe ainsi un décalage entre le vécu et l'autodésignation d'une identité hétéro, bi ou homo sexuelle, chacun fonctionnant selon des critères propres dont il établirait une moyenne en vue de se définir une identité. La question posée est en fait celle-ci : qu'est-ce qui permet chez chacun de déterminer le genre?

L'homosexualité comme genre

Ainsi, pour prendre l'exemple de l'homosexualité, on a vu celle-ci se constituer en un genre intermédiaire entre le masculin et le féminin, et non plus en une identité sexuelle opposée à l'hétérosexualité. Allouch (2002) attribue d'ailleurs la création de cette notion de genre aux mouvements gais et lesbiens. Chez Welzer-Lang (2000a), l'homosexualité comme genre paraît claire lorsqu'il explique que l'homosexuel est dominant des dominés (les femmes) car il est lui-même un homme, mais il est aussi dominé chez les dominants (les hommes), car assimilé aux femmes, et cela relativement à la définition qu'il nous donne de l'homophobie². On le voit, les homosexuels ont pris place de genre, ce que l'on peut lire chez Foucault (1982) :

Je dirai que la conscience de l'homosexualité va certainement au-delà de l'expérience individuelle et comprend le sentiment d'appartenir à un groupe

social particulier. C'est là un fait incontestable, qui remonte à des temps très anciens. Bien entendu, cette manifestation de la conscience collective des homosexuels est quelque chose qui change avec le temps et varie d'un lieu à un autre. Elle a, par exemple, en diverses occasions, pris la forme de l'appartenance à une sorte de société secrète, ou de l'appartenance à une société maudite, ou encore de l'appartenance à une fraction de l'humanité à la fois privilégiée et persécutée (p. 322).

Vincent (2002) explique à la suite de Foucault (1976) la construction historique de l'homosexuel comme genre : on est passé historiquement d'un acte criminel, la sodomie, à une conduite pathologique, l'homosexualité, pour aboutir à une identité dépathologisée, l'homosexuel³. C'est cette personnalité qui va entraîner un mouvement fédérateur et permettre aux homosexuels de militer pour une reconnaissance de leur genre. C'est là l'aspect politique de la chose. D'une pratique nous avons défini une conduite puis une identité. Or, il semblerait que ce soit ce cheminement qui pose problème aujourd'hui dans l'adéquation des genres aux pratiques. Notre système binaire, voire ternaire, ne suffirait plus. En effet, si durant les années 70, au moment où les homosexuels militaient pour une reconnaissance de leur identité, les pédophiles tentaient eux aussi leur reconnaissance par des pétitions — les deux mouvements étaient d'ailleurs liés, jusqu'en 1981, année où les homosexuels, ayant obtenus, leur reconnaissance pénale, se détachèrent des pédophiles — aujourd'hui, et depuis quelques années, apparaît un nouveau combat pour la reconnaissance d'un genre : les bisexuels, qui, par ailleurs, sont bien souvent séparés des groupes homosexuels. Cependant, si pour les homosexuels cela semble clair (et encore), nous l'avons vu avec Mendès-Leité (1996), pour les bisexuels le fait de se déterminer une identité sexuelle ne semble pas aller de soi, la désignation par la pratique faisant alors office de solution. Ce qui ressort de ce constat est donc que la pratique ne permet pas une identification sexuelle, puisque la pratique renvoie à des critères personnels où chaque élément (désir, fantasme, masturbation, fellation,

pénétration) peut constituer ou non, à lui seul ou non, une définition. La question de l'identité se trouve donc éclatée au profit de celle des pratiques.

Des théorisations sur ces pratiques « identitaires »

Certains auteurs, tels La Cecla (2002) vont tenter de résoudre le problème en posant le genre comme pratique, savoir-faire. De même, devant les nouvelles pratiques masculines de se diriger vers des transgenres, nous sommes amenés à ne pas considérer la sodomie, et l'homosexualité, comme propriétés de l'homosexuel. Ainsi, selon nous, les sociologues se trouvent face à une aporie : comment alors définir les genres si la pratique ne le permet plus? Et c'est cette impasse qui semble les pousser à ne voir dans ces nouveaux comportements que la simple confirmation des catégories binaires et de la domination de l'une sur l'autre.

Une nouvelle théorisation : la perspective queer

Face à cette impossibilité d'aller plus loin, de savoir que faire de ces pratiques dont on sait qu'elles ne permettent pas de définir des identités de genre, mais dont on perçoit aussi l'aspect subversif, troublant et bouleversant de ces actes, les auteurs hésitent. Certains pensent à une crise du masculin, de la masculinité, laquelle est rendue vulnérable par les changements impulsés par les mouvements féministes; ainsi en est-il de Welzer-Lang (2000b) tandis que d'autres, tels La Cecla (2002), estiment plutôt qu'il s'agit d'une crise de la relation masculin/féminin, l'un ne pouvant se concevoir sans l'autre. On rencontre aussi un hiatus entre les auteurs, avec d'un côté les tenants d'une différence binaire, notamment Héritier (1996, 2002), et, à l'autre extrême, les tenants d'une indifférenciation totale, comme Bourdieu (1998). Pourtant, entre ces deux extrêmes, on voit des positions se dessiner. Apparaît en effet une myriade d'auteurs qui considèrent qu'il faut relativiser le genre et non prôner une indifférenciation affirmant qu'on peut être et homme et femme, le genre évoluant avec les rôles et les attentes de l'autre (La Cecla,

2002). D'autres comme Mendès-Leité (1996) se prononcent pour une « plus grande perméabilité des frontières des genres et des diverses expressions des sexualités ». Quant à Badinter (1986), elle prédisait une androgynie quasi absolue. Face à ces positions, une perspective propose depuis quelque temps, une position autrement radicale : il s'agit de la perspective queer et de la déconstruction des genres, dont cette citation tirée de *L'Anti-Œdipe* (Deleuze & Guattari, 1972) et concernant le sujet schizophrène nous paraît résumer la logique : « Il n'est pas simplement bisexué, ni entre les deux, ni intersexué, mais trans-sexué. Il est trans-vimort, trans-parenfant » (p. 91). Il s'agit d'une perspective née aux États-Unis durant les années 80 où l'on cherche à réviser la « carte sexe/genre » en effectuant une politisation du champ sexuel, afin de contester les effets de savoirs-pouvoirs, hétéronormatifs notamment, mais pas uniquement, sur le genre.

Concernant la définition du *queer*, nombreux sont les auteurs, à l'instar d'Eribon (1998), à mettre en avant la définition qui suit :

Jusqu'alors une injure qui signifiait « étrange », « bizarre », « spécial », « malade », mais aussi plus spécifiquement « pédé ». C'est donc un mot d'insulte que se sont réappropriés les théoriciens et historiens de la sexualité pour faire apparaître comme « bizarre », tout ce qui peut sembler naturel... (p. 15).

Cependant, peu présentent le sens avancé par Kosofsky Sedgwick (1998) et qui peut renvoyer au titre de l'article d'Eribon (1998), *Traverser les frontières* :

Le mot *queer* lui-même signifie « à travers », il vient de la racine indo-européenne *twerkw*, qui a donné également l'allemand *quer* (transversal), le latin *torguere* (tordre), l'anglais *athwart* (en travers...). Ce sont précisément des énoncés « à travers » que de nombreux écrits s'efforcent de produire aujourd'hui : à travers les sexes, à travers les genres, à travers les « perversions » (pp. 115-116).

Eribon (1999) reprend d'ailleurs de manière plus explicite, cette référence au transversal :

Le mouvement *queer*, aux Etats-Unis, (...) a voulu retrouver l'inspiration subversive des mouvements des années soixante et soixante-dix (...) Bien des discours révolutionnaires des années soixante-dix ont retrouvé spontanément — mais avec des implications idéologiques et politiques opposées — ces mythes de la bisexualité ou de la polysexualité et ont rêvé de lendemains — de révolution — qui mettraient fin à l'oppression des homosexuels en les faisant disparaître en tant que tels dans la grande communication sexuelle de la « transversalité » (pp. 176-177).

Autrement dit, il s'agit de trouver, par des actes de résistance, à faire obstacle à tout dispositif normatif. On reconnaît là le vocabulaire et les postulats théoriques de Foucault dont la théorie *queer* est fortement imprégnée, particulièrement pour ce qui concerne sa conception du pouvoir. La Cecla (2002) propose une critique de la relecture de Foucault par les théoriciens du *queer*, notamment pour ce qui concerne leur conception des techniques de soi⁴. Foucault (1981) donne une explication de ces techniques de soi, dans, entre autres, cet article intitulé *Sexualité et Solitude*. En effet, il propose, après avoir démontré l'existence de trois autres types de techniques (production, signification ou communication, domination) un quatrième type qu'il appelle précisément « techniques de soi » et qui renvoie à ces techniques qui

Permettent à des individus d'effectuer par eux-mêmes, un certain nombre d'opérations sur leur corps, leur âme, leurs pensées, leurs conduites et ce, de manière à produire en eux une transformation, une modification, et à atteindre un certain état de perfection, de bonheur, de pureté, de pouvoir surnaturel (...). Si l'on veut analyser la généalogie du sujet dans la civilisation occidentale, on doit tenir compte non seulement des techniques de domination (ce qui impose au sujet des objectifs et détermine sa conduite), mais aussi des

techniques de soi. On doit montrer l'interaction qui se produit entre les deux types de techniques. (...) Dans chaque culture, me semble-t-il, la technique de soi implique une série d'obligations de vérité : il faut découvrir la vérité, être éclairé par la vérité, dire la vérité (p. 171).

La théorisation queer se réfère effectivement aux techniques de soi pour que l'individu réalise un travail « qui permet d'échapper aux discriminations sociales et psychologiques » (Foucault, 1981). Ainsi, la théorie queer entend déconstruire les genres par la création d'un nouveau langage « à partir de la rencontre inattendue de différents contextes de production de signification » (Preciado, 2001, p. 14), et à partir du constat selon lequel « l'établissement de cette continuité sexe/genre/pratique sexuelle a cela de visiblement non naturel qu'elle nécessite un apprentissage social et culturel, et de visiblement fragile que bien des exemples viennent la contrarier : les pédés passifs, les drag queens, le translesbiannisme » (Bourcier, 2001, p. 32). Dans cette perspective, il ne s'agit plus de comprendre le genre (masculin/féminin) seulement par rapport à la différence sexuelle comme si elle en était la cause ou la source mais d'y voir « le produit de diverses technologies sociales comme le cinéma, les discours institutionnalisés, les épistémologies, les pratiques critiques comme les pratiques de la vie quotidienne. Le genre (...) ne préexiste pas à sa représentation » (Bourcier, 2001, p. 28). Il n'existe ainsi, selon les théoriciens du queer, que « des identités de positions » (Bourcier, 2000, p. 174). Cette théorisation considère ainsi le masculin et le féminin comme performance et performativité, cette dernière renvoyant à « la dimension du discours qui a la capacité de produire ce qu'il nomme » (Butler, 1994, pp. 16-18). C'est notamment cette performativité qui lui permet d'avancer dès 1990 que l'identité résulte d'actes répétés :

Si le genre est quelque chose que l'on devient — mais une chose qui ne peut jamais être — alors le genre est lui-même une sorte de devenir ou d'activité. Dans ces conditions il ne faudrait pas envisager le genre comme un nom, une

chose substantive ou encore un marqueur culturel, statique, mais plutôt comme une action répétée (...). En réalité, le genre serait une sorte d'action culturelle/corporelle nécessitant un nouveau vocabulaire qui institue et fasse proliférer toutes sortes de participes présents, des catégories expansibles et ouvertes à la resignification qui résistent aux restrictions que la grammaire, binaire et substantivante, impose au genre (Butler, 1990, p. 224).

En somme, pour Butler

Le genre est toujours un faire, mais non le fait d'un sujet qui précéderait ce faire. (...) Il n'y a pas d'identité de genre cachée derrière les expressions du genre; cette identité est constituée sur un mode performatif par ces expressions, celles-là mêmes qui sont censées résulter de cette identité (Butler, 1990, p. 96).

En cela, elle ne se distingue pas vraiment des propos de La Cecla (2002), qui considère que le masculin, concept récent et défini relativement au féminin et en négatif, est obligé d'en « rajouter » pour accéder à une certaine visibilité et se distinguer du féminin. Le genre renvoie alors à un « savoir y faire » faisant même oublier l'idée d'apprentissage et de construction de l'identité. La différence se situe dans le fait que pour La Cecla (2002), ces pratiques permettent de définir le genre (masculin ou féminin), tandis que pour les théoriciens du *queer*, on ne va plus parler de genre, mais d'une pratique masculine, féminine, *butch*, trans, plus globalement une identité de position, qui n'exclut pas des mouvements d'allers-retours de l'une à l'autre. On voit donc ici le trajet inverse à celui décrit par Vincent (2002) et cité précédemment, à savoir le passage de la sodomie comme pratique à l'homosexuel comme genre. Ces travaux tendent ainsi à nous faire considérer que l'homme n'est pas là où il y a écrit *homme* et la femme là où il y a écrit *femme*, pour reprendre les paroles d'Allouch (1987). Ils nous disent également que *féminin* ne renvoie pas systématiquement à *femme* et *masculin* à *homme*, ou que l'orientation sexuelle, hétéro, homo ou bi, ne renvoie plus au schéma normatif habituel.

Criminologie et différence des sexes

Tous ces développements pour dire quoi? Pour interroger la manière dont la criminologie vient parler des hommes et des femmes. Autrement dit, comment la criminologie, par ses théorisations, vient-elle nous signifier ce qu'il en est du masculin et du féminin? Comment la criminologie tente-t-elle de jouer avec la non-naturalisation des sexes en tenant compte de ce que les travaux essentiellement féministes et sociologiques ont pu avancer sur le genre?

La criminologie, comme les autres domaines des sciences humaines, est en effet concernée par la distinction homme/femme. Oscillant entre ces deux tendances historiques, celle d'une chair unique inspirée des travaux de Galien dans l'Antiquité et celle d'une distinction incommensurable plus présente depuis les Lumières. Historiquement, c'est par sa sexualité que la femme a pu être présente dans les traités des criminologues — que l'on pense par exemple aux travaux de Lombroso et Ferrero (1895). Lucchini (1995) rappelle que Lombroso expliquait le taux très bas de la criminalité féminine par rapport à la criminalité masculine par la prostitution. En effet, la prostitution serait l'équivalent féminin de la criminalité masculine. Cette théorie, dans son fondement, venait naturaliser la femme. De même, pour Lombroso et Ferrero (1895), la femme criminelle était bien plus proche de l'homme que de la femme : « elles sentent peu la maternité, parce que psychologiquement et anthropologiquement elles appartiennent plus au sexe masculin qu'au sexe féminin » (p. 362). Dans une autre lecture, l'historienne Schmitt-Pantel (1997) nous rappelle que la Grèce ancienne faisait des femmes qui avaient recours à la violence des *viragos*, des hommes.

Pourtant, ce n'est que très tard dans cette histoire de la criminologie que l'agression sexuelle commise par les femmes fait son apparition. En tout cas, entre les aliénistes du XIX^e qui évoquèrent quelques cas et la fin du XX^e, ces situations ne semblent pas avoir existé. C'est effectivement à la fin des années 1970 et au début

des années 1980 que les premiers questionnements sur le sujet sont apparus. C'est donc à cette époque que les premiers auteurs (nord-américains) posèrent leurs premières réflexions sur le sujet. Des auteurs tels que Groth, Blair et Rita Justice, ou encore Plummer (ainsi que l'indiquent Finkelhor & Russel, 1984), se posent la question du chiffre noir, au détour de leurs travaux sur les agresseurs sexuels masculins.

Finkelhor et Russel (1984) écrivent à notre connaissance le premier texte exclusivement consacré au sujet. Ils tentent d'aller un peu plus loin dans la réflexion débutée par les auteurs précédemment cités en posant notamment neuf hypothèses visant à comprendre pourquoi la femme abuse moins que l'homme. Ces hypothèses sont peu ou pas référencées théoriquement et renvoient davantage à des lieux communs non vérifiés :

1. Les femmes sont socialisées, éduquées pour préférer des hommes plus vieux et plus puissants qu'elles. Les hommes, au contraire, le sont pour préférer des femmes plus jeunes, petites, innocentes, vulnérables et sans pouvoir.
2. Dans les relations sexuelles, les femmes ne sont généralement pas les instigatrices, et les enfants vont rarement les inviter à avoir des rapports sexuels.
3. Du fait de leur constitution biologique, les femmes seraient moins à même d'avoir de multiples partenaires sexuels et il est moins vraisemblable qu'elles sexualisent leurs relations avec des enfants.
4. Les hommes sont plus aisément excités par des stimuli sexuels séparés de tout contexte relationnel – par la pornographie par exemple.
5. Les hommes sexualisent davantage l'expression de leurs émotions. Les femmes, elles, distingueraient mieux les situations d'affection et d'intimité qui n'impliquent pas de sexe (telles que les relations familiales).

6. Hommes et femmes réagissent différemment à l'absence d'occasions sexuelles. Celles-ci semblent plus importantes pour le maintien de l'estime de soi chez les hommes.

7. Du fait de leur éducation les prédisposant à un rôle maternel, les femmes seraient plus sensibles au bien-être des enfants et donc plus à même d'être inhibées sexuellement; de plus, la tendance des femmes à interagir davantage avec les enfants, y compris les leurs, permet qu'un lien se crée entre eux, impliquant une protection et une responsabilité envers les enfants que les hommes n'ont pas l'occasion d'avoir.

8. Depuis que les femmes sont plus souvent victimes de l'exploitation sexuelle en tout genre, elles seraient davantage capables d'empathie en ayant connaissance du mal possible qui peut résulter de tels actes ou contacts, et seraient plus à même de maîtriser leurs pulsions envers les enfants.

9. Les contacts sexuels avec des enfants seraient plus facilement pardonnés par la sous-culture masculine que féminine.

On le lit à travers ces hypothèses, la construction de la femme comme objet d'étude repose autant sur des facteurs de socialisation que sur des facteurs biologiques tendant à la naturaliser. En d'autres termes, ces hypothèses consistent ici à lui procurer différentes qualités en propre, une sorte de substance globale du féminin, d'ontologie, pourrions-nous dire. La conséquence directe de telles attributions est la croyance en la possibilité ou l'impossibilité de comportements. Ainsi a-t-on longtemps cru, et on le lit avec ces hypothèses, que du fait de qualités dites féminines, la femme ne pouvait pas violer, agresser, transgresser. Bien que les auteurs réalisent une étude portant spécifiquement sur les femmes, la construction de ces hypothèses suit la volonté de comparer hommes et femmes. On peut alors chercher à savoir ce qui justifie, d'un point de vue tant épistémologique que clinique, un tel choix. Cela n'induit en effet pas les mêmes conséquences de considérer la comparaison possible d'un côté, et de la concevoir comme radicalement impossible de

l'autre. Nous nous trouvons renvoyés ici aux deux paradigmes présentés plus haut, où soit hommes et femmes se distinguent par degrés, en plus et moins, soit ils se révèlent par nature incomparables, justifiant des savoirs inconciliables.

Théorisation sur les femmes en criminologie

Et nous rencontrons un hiatus dans le positionnement des chercheurs dans le domaine de la criminologie. En effet, depuis les années 1980, époque à laquelle un courant féministe a revendiqué le droit à une autre criminologie — à savoir faire taire le silence qu'il y avait sur le sujet des femmes criminelles, et le faire par des femmes — cette question épistémologique se pose pour les chercheurs. Selon ce courant, les femmes étaient considérées comme plus aptes à étudier le phénomène criminel des femmes. En somme, elles nous invitaient à ne pas déduire de nos savoirs sur les hommes nos connaissances sur les femmes.

Beaucoup attribuèrent ce silence au peu de crimes ou à la faible criminalité des femmes. En somme, les auteurs, comme on l'a vu avec Groth (1979), Justice et Justice (1979) et Plummer (1981), se contentaient de préciser d'une part qu'un important chiffre noir devait recouvrir la criminalité des femmes et d'autre part que les femmes criminelles étaient trop rares pour constituer un objet de recherche. Cette réserve signalée permettait alors de passer à l'étude des hommes.

Nous voudrions montrer ici, en nous inspirant d'un certain nombre de textes sur le sujet, comment ce peu d'actes criminels par les femmes est passé à *un moins que*. Autrement dit, la criminalité des femmes, au lieu d'être perçue uniquement d'un point de vue plus ou moins linéaire « femmes déviantes/femmes non déviantes », est aussi considérée d'un point de vue identitaire : criminalité des femmes/criminalité des hommes. Ainsi, c'est bien la question de l'identité qui est ici mise en avant. Or comme le note Hurtig (2005) à la suite d'expérimentations en psychologie sociale, cette lecture par l'identité sexuée n'est pas propre à la criminologie : « sans que cela soit conscient, les femmes semblent perçues avant tout comme des représentantes

de leur catégorie de sexe; les hommes plutôt comme des individus, bien distincts et distinguables, non assimilables les uns aux autres sur la base de leur sexe ». En observant les titres des ouvrages en criminologie, on rencontre ce type de distinction. Ainsi, par les livres de Cario (1992, 1997), par des articles comme celui de Lucchini (1995), on perçoit que cette distinction se fonde notamment sur l'idée d'une sous-représentation : chez Cario (1992) on trouve la *sous-représentation des femmes dans la criminalité*, et chez Killias (1991), *Pourquoi les femmes commettent-elles moins d'infractions?*

Quatre spécificités de la criminalité des femmes

C'est au sens de cette sous-représentation que nous voulons maintenant nous attarder : sous-représentation par rapport à quoi? Cario nous explique qu'il y a quatre particularismes de la femme dans le phénomène criminel :

1. la sous-représentation des femmes dans le phénomène criminel (une femme pour environ 10 hommes);
2. la nature des infractions (essentiellement des infractions sur enfants);
3. le mode de participation (rarement seules);
4. le moindre récidivisme.

Au sujet du premier point, Cario (1992) explique que « les femmes participent beaucoup moins que les hommes à la criminalité, qu'elles résistent davantage, en d'autres termes aux tentations illégitimes » (p. 172). Mais ce qui est intéressant, c'est ce qu'il ajoute ensuite : « des résistances à l'identité demeurent. Elles s'expriment par des particularismes de la criminalité des femmes, précisément liés à leur identité féminine, en général, mais encore à leur statut de femme dans notre société, en particulier » (p. 172). On trouve donc ici l'association femme-féminin décrite par les analystes *queer*. Il récidive dans son ouvrage de 1997 intitulé *Les femmes résistent au crime*. Il consacre la deuxième partie de son introduction au terme *résistent*. Il écrit :

À tous les niveaux d'observation, cette affirmation est vérifiée. Les femmes représentent de 4 à 12% des populations sélectionnées. (...) Une telle résistance est culturelle, les femmes s'arrêtant volontairement sur le chemin du crime. Elles supportent, en d'autres termes, sans faillir les stimuli douloureux en provenance de l'environnement. Et lorsque l'attente en tension est trop forte, elles réagissent par une agressivité généralement retournée contre elles-mêmes plutôt que dirigée vers autrui.

Plus loin, dans un chapitre nommé *l'acriminalité des femmes*, il rappelle : « incontestablement, la sous-représentation des femmes dans la criminalité constitue la caractéristique essentielle de leur participation au phénomène criminel ». Pareillement, Killias (1991) va introduire une autre expression dans le même registre que Cario (1992, 1997) : « les explications relatives à la sous-criminalité féminine, qui ont été présentées au fil de l'histoire de la criminologie, remontent aux origines de cette science (Lombroso & Ferrero, 1895) ». Et il ajoute que

De toute évidence les changements importants qu'a connus la position de la femme dans les sociétés occidentales, n'ont pas véritablement modifié son rôle marginal dans le domaine de la criminalité (...). En un mot, on est tenté de dire que les femmes tendent à réagir aux difficultés de la vie par le retrait dans la souffrance, alors que les hommes tendent plutôt à faire souffrir les autres (...). Il semble donc que la sous-criminalité féminine provient de larges différences comportementales entre les deux sexes (pp. 226-228).

Cette sous-représentation, cette sous-criminalité, cette a-criminalité, donc, est ce qui a entraîné tout un champ de théorisation en criminologie. Champ de théorisation qui visait à saisir cet écart qui de fait constituait la criminalité des femmes comme spécifique.

Sur la spécificité de la femme criminelle

Ce point concernant la spécificité semble fondamental pour les auteurs. On l'a en effet relevé au travers des passages cités précédemment : les auteurs vont chercher

des raisons inhérentes à la femme pour expliquer son passage à l'acte. Dans un article récent (Alix, 2005) portant le titre *La femme en tant que criminelle sexuelle*, l'auteur, qui divise son article en deux grandes parties rejoignant notre propos, à savoir d'une part les spécificités quantitatives et d'une autre les spécificités qualitatives, apporte plusieurs explications, au demeurant très approximatives, au comportement déviant de la femme. Tout d'abord, il note que

Le plus souvent, les « criminelles sexuelles » les plus violentes passent à l'acte lorsqu'elles sont sous l'emprise d'un homme lui-même ultra-violent (...). Ce sont le plus souvent des criminelles très imaginatives dans le registre de la cruauté, car elles sont sous l'emprise d'un homme ultra-violent qu'elles tentent de séduire (...) sans doute pour prouver à leur amant ce qu'elles sont capables de réaliser pour lui et grâce à lui (Alix, 2005, pp. 41-42).

Cependant, on peut lire d'autres explications : outre que pour la femme « les deux notions [sexe et amour] sont étroitement liées », tandis que pour l'homme il y a dissociation. De plus l'auteur écrit qu'

En d'autres termes, il semblerait que les données chiffrées disponibles procèdent d'une sous-évaluation de la délinquance sexuelle féminine. Celle-ci serait peut-être due à la capacité fantasmatique supérieure que les femmes possèdent par rapport aux hommes et qui leur permettrait d'adopter des modes opératoires beaucoup plus discrets pour exprimer les mêmes perversions. Les femmes ont en effet pour particularité de davantage intellectualiser leur plaisir et donc leur capacité à jouir sexuellement. C'est pourquoi, à l'image extrémiste du tantrisme, ces dernières ont moins besoin de passages à l'acte ultra-violents dans le réel pour pouvoir accéder au plaisir (Alix, 2005, p. 45).

On le voit donc au travers de ces exemples, particulariser la femme criminelle revient ici à naturaliser les causes de ses passages à l'acte. Ainsi, Cardé (2004), relève bien que l'approche de la délinquance des femmes est construite selon la

sous représentation suivant la norme des hommes, et selon la nature des femmes, mais en arrive à poser la spécificité comme condition d'affinement du savoir et de compréhension de cette délinquance :

...alors penser la spécificité de la délinquance féminine en dehors des schémas normatifs traditionnels et d'une soi-disant nature féminine, doit permettre d'éclairer à la fois la difficile question de l'égalité entre les sexes et celle de la différence entre les sexes. (...) La femme, parce que jugée en fonction de normes dérivées des normes établies par et pour le sexe opposé, n'est jamais pensée dans sa spécificité, elle est ainsi niée en tant que sujet à part entière.

Il faudrait donc étudier la femme pour elle, dans ce qu'elle présente de spécifique. Nous retrouvons donc là la rupture épistémologique signifiée par les criminologues féministes des années 1970 sur la nécessité d'établir, de construire un savoir propre aux femmes, mais non naturalisant.

Moins criminelles et actes différents

On remarque donc ici un point important : la particularité et la spécificité des femmes criminelles n'est pas d'être différentes des femmes non criminelles, comme aurait pu le laisser entendre le titre de Cario (1992), mais plutôt d'être femmes et criminelles en l'étant moins que les hommes. En d'autres termes, les hommes criminels constitueraient une sorte de groupe contrôle des criminels autour duquel il serait possible de voir en quoi peuvent se déployer des spécificités. Hurtig (2005) montre que cela n'est pas d'une grande originalité. En effet, elle écrit ceci : « Une deuxième asymétrie tient à la valeur de référence que constitue le sexe masculin : il est la norme, le prototype de l'être humain, dont la femme ne serait qu'une variante, voire une déviance... » (p. 41). Or, ce qui paraît justement original ici, c'est qu'il s'agit d'une norme de déviance. Il peut ainsi paraître paradoxal de fixer pour un comportement déviant la norme dans le groupe de ceux qui commettent le

plus d'actes déviants. La norme concernant les comportements criminels se situerait donc du côté de ceux qui en commettent le plus. Les femmes, moins criminelles, seraient donc hors normes. Pour rentrer dans la norme, suivant cette logique, il leur faudrait alors, chose étrange, augmenter leur criminalité. Ce qui vient alors confirmer ce que nous dit Hurtig (2005), à savoir que la femme est une déviance de l'homme.

On l'a vu avec la moindre criminalité des femmes, on le constate aussi avec la nature des actes. C'était le second point relevé par Cario (1992) dans les quatre particularismes précédemment évoqués : les femmes ne commettraient pas les mêmes actes que les hommes. Ainsi, reprenant Harrati, Vavassori et Favard (2001), on peut lire :

Si dans l'absolu, « la femme est capable autant que l'homme de commettre n'importe quelle infraction, il n'en est pas moins dans les faits une certaine spécificité de l'acte à l'origine des condamnations », ou encore, « les statistiques de l'administration pénitentiaire française, nous ont permis de faire certains constats mettant en évidence une spécificité de l'acte à l'origine des condamnations ».

De là, les auteurs déplorent la tendance à fondre criminalité masculine et criminalité féminine dans le même phénomène de criminalité générale. En somme, il faudrait, à partir de ces constats épidémiologiques relatifs à la quantité et aux comportements, établir une théorie spécifique à la femme criminelle.

À partir de la quantité et du comportement, plusieurs types de théories sont apparus (déjà avec Lombroso), fondés sur la nature (le sexe, le biologique), sur les rôles sociaux ou encore sur la personnalité. Des auteurs, comme Adler en 1975, pouvaient ainsi, à rechercher ce qui faisait la spécificité de la criminalité des femmes, écrire que les rôles sexuels y étaient pour beaucoup. Différence de socialisation, différences des occasions... Sa théorie était celle de la convergence des rôles;

lorsque les disparités sociales disparaissent, les disparités face au crime disparaissent. Adler parlera alors de masculinisation des rôles féminins. Lucchini (1995) montre bien que dans « ses conséquences ultimes cette théorie conduit à la négation du genre féminin par son assimilation au genre masculin ».

Pour conclure

Dans cette seconde partie, nous avons tenté de montrer que la criminologie, d'un point de vue sociologique, dans son approche des sexes se trouve confrontée à une théorisation selon deux modes. L'un où la femme est isolée en tant qu'objet d'étude et tend ainsi à constituer un objet spécifique et distinct de l'homme. C'est notamment la perspective encouragée par certains courants féministes évoqués par Parent (1992, 1998). Les discours émanant de cette orientation, particulièrement critiques à l'égard des théories traditionnelles, sont l'objet de nombreux commentaires : pour leur posture plus politique que scientifique, comme l'indique Lanctôt (1999) : « ces critiques reposent davantage sur un discours idéologique et normatif que sur des données empiriques » (pp. 44-45). Il n'en demeure pas moins que par cette démarche de séparation des savoirs, ces chercheuses féministes en viennent à entériner l'idée d'une différence naturelle. Or, n'est-ce pas là entrer en contradiction avec l'un des plus célèbres aphorismes de Simone de Beauvoir (1949) : « on ne naît pas femme, on le devient » (p. 13)? L'autre mode de théorisation quant à lui, s'il recherche la spécificité des femmes, promeut une perspective de comparaison entre hommes et femmes. Dans ce cadre, les études se trouvent bien souvent établies à partir de situations impliquant des hommes, faisant par conséquent de ces derniers le point à partir duquel la femme sera étudiée. Si, du point de vue de l'épidémiologie et de la phénoménologie, la distinction des sexes s'avère pertinente en termes de repérages, de prévention et d'évitement de la récidive notamment, il nous apparaît comme heuristique pour la recherche en criminologie sur les agressions sexuelles de ne plus considérer de différence, ou de spécificité selon les sexes. C'est nous semble-t-il ce que tentent ou ce que permettent les théories psychodynamiques

pour lesquelles, depuis Freud, l'inconscient ne connaît ni la contradiction ni la différence des sexes, mais aussi les travaux issus des *Gender Studies*. Autrement dit, la psychocriminologie, au sens de théorisation sur le crime en vue d'une compréhension de la dynamique subjective, pourrait avoir à se passer de faire des théories en fonction des sexes, avec des concepts, masculin, féminin, qui ne relèvent pas de son domaine de pensée.

¹ *Cédric Le Bodic*

Psychologue, Docteur en Psychologie

Chercheur à l'Institut de Criminologie et Sciences Humaines, Université Rennes 2

lebodic@free.fr

² « discrimination envers les personnes qui montrent, ou à qui l'on prête, certaines qualités (ou défauts) attribué-e-s à l'autre genre » (Welzer-Lang, 2000a, p. 121).

³ Vincent (2002) écrit : « C'est parce qu'on est passé de l'acte à la conduite, de l'éventuel à l'habituel, qu'est né le concept d'homosexualité précédé d'ailleurs de celui d' "inverti" . L'homo-sexuel(le) est devenu(e) le sujet défini par un choix d'objet du même sexe que lui, avec pour conséquence un fait classique en psychiatrie : la tendance à assimiler une conduite dite "anormale" à une personnalité pathologique, caractérisant un individu. La conduite homosexuelle fait l'homosexuel...S'opère un double glissement, de l'acte à la conduite, puis de la conduite à un type de personnalité disposant à de telles conduites » (pp. 90-91).

⁴ En effet, selon lui « beaucoup se réfèrent à saint Foucault [en référence à l'ouvrage du même nom de Halperin, (1995)], en éliminant justement toute cette dernière partie de sa réflexion et en interprétant son discours sur la déssexualisation dans une optique *queer* ». Il ajoute plus loin que « comme le rappelle Foucault, déssexualiser la société, c'est libérer le regard normatif, morbide et inquisiteur qui naît dans la confession et finit sur le divan du psychanalyste en passant par le contrôle génétique et biologique. Mais l'idée qu'une certaine queer society se fait des techniques sexuelles rappelle plus les pratiques de manipulation génétique et de bio-ingénierie que les "techniques de soi" de Foucault » (pp. 141-143).

Références

- Adler, F. (1975). *Sisters in Crime : the rise of the new female criminal*. New-York : Mc Graw-Hill.
- Alix, C. (2005). La femme en tant que criminelle sexuelle. *Forensic*, 20, 41-47.
- Allouch, J. (1987). Un sexe ou l'autre, sur la ségrégation urinaire. *Littoral*. 22/23, 3-24.
- Allouch, J. (2002). Horizontalités du sexe. *L'Unebevue*, 19, 163-181.
- Badinter, E. (1986). *L'Un est l'Autre*. Paris : Livre de Poche.
- Beauvoir (de), S. (1949). *Le deuxième sexe*. Paris : Gallimard.
- Bourcier, M.H. (2000). Foucault et après... Théorie et politiques queers, entre contre-pratiques discursives et politiques de la performativité. In D. Welzer-Lang, (Ed.), *Nouvelles approches des hommes et du masculin* (pp. 171-186). Toulouse : PUM.
- Bourcier, M.H. (2001). *Queer Zones : Politiques des identités sexuelles, des représentations des savoirs*. Paris : Balland.
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris : Seuil.
- Butler, J. (1990). *Trouble dans le genre, pour un féminisme de la subversion*. Paris : La Découverte, 2005.
- Butler, J. (1994). Le genre comme performance. In J. Butler, *Humain, inhumain : Le travail critique des normes, Entretiens* (pp. 13-42). Paris : Editions Amsterdam, 2005.
- Cardi, C. (2004). La production du genre au sein de la justice des mineurs : La figure de la délinquante chez les juges des enfants. In S. Denèfle (Ed.), *Femmes et villes*. Paris : Presses Universitaires François-Rabelais, MSH, Villes et Territoires.
- Cario, R. (1992). *Femmes et criminelles*. Toulouse : Erès.
- Cario, R. (1997). *Les femmes résistent au crime*. Paris : L'Harmattan.
- Deleuze, G., Guattari F. (1972). *Capitalisme et schizophrénie : L'anti-œdipe*. Paris : Les éditions de Minuit.
- Eribon, D. (1998). Traverser les frontières. In D. Eribon, (Ed.), *Les études gay et lesbiennes* (pp. 11-25). Paris : Éditions du Centre Pompidou.
- Eribon, D. (1999). *Réflexions sur la question gay*. Paris : Fayard.

- Finkelhor, D., & Russel, D. (1984). Women as perpetrators : Review of the evidence. In D. Finkelhor, (Ed.), *Child sexual abuse, new theory and research* (pp. 171-187). New-York : Force Press.
- Foucault, M. (1966). *Les mots et les choses*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1976). *Histoire de la sexualité : La Volonté de savoir*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1982). Choix sexuel, acte sexuel. In M. Foucault (Ed.), *Dits et écrits II, 1976-1988* (pp.1139-1154). Paris : Gallimard-Quarto, 2001.
- Foucault M. (1981). Sexualité et solitude. In M. Foucault (Ed.), *Dits et écrits IV, 1980-1988* (pp. 168-178). Paris : Gallimard, 1994.
- Freud, S. (1932). La féminité. In S. Freud (Ed.), *Nouvelles conférences sur la psychanalyse* (pp. 146-178). Paris : Payot, 1936.
- Halperin, D. (1995). *Saint Foucault*. Paris : EPEL (2000).
- Harrati, S., Vavassori, D., & Favard, A. M. (2001). La criminalité des femmes : données théoriques. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 3, 334-348.
- Héritier, F. (1996). *Masculin/Féminin : La pensée de la différence*. Paris : Odile Jacob.
- Héritier, F. (2002). *Masculin/Féminin II : Dissoudre la hiérarchie*. Paris : Odile Jacob.
- Hurtig, M. C. (2005). Á l'aune des rapports de domination : Les automatismes dans les façons de penser les hommes et les femmes. In P. Mercader, (Ed.), *Le sexe, le genre et la psychologie* (pp. 35-51). Paris : L'Harmattan.
- Killias, M. (1991). *Précis de criminologie*. Berne : Staempfli & Cie.
- La Cecla, F. (2002). *Ce qui fait un homme*. Paris : Liana Levi.
- Lanctôt, N. (1999). Les perspectives théoriques sur la marginalité des adolescentes : Vers une intégration des connaissances. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 1, 1999, 31-54.
- Laqueur, T. (1990). *La fabrique du sexe, essai sur le corps et le genre en Occident*. Paris : Gallimard, 1992.
- Lombroso, C., Ferrero, G. (1895). *La femme criminelle et la prostituée*. Grenoble : Jérôme Millon, 1993.

- Lucchini, R. (1995). Femme et déviance, ou le débat sur la spécificité de la délinquance féminine. *Revue Européenne des Sciences Sociales*, 33(102), 127-168.
- Mendès-Leité, R. (1996). *Bisexualité, le dernier tabou*. Paris : Calmann-Levy.
- Parent, C. (1992). La contribution féministe à l'étude de la déviance en criminologie. *Criminologie*, XXV, 2, 73-91.
- Parent, C. (1998). *Féminismes et Criminologie*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Preciado, B. (2001). Préface. In M.H. Bourcier (Ed.), *Queer zones, politiques des identités sexuelles, des représentations et des savoirs* (pp. 11-18). Paris : Balland.
- Sedgwick, E.K. (1998). Construire des significations queer. In D. Eribon (Ed.), *Les études gay et lesbiennes* (pp. 109-116). Paris : Éditions du Centre Pompidou.
- Schmitt-Pantel, P. (1997). De la construction de la violence en Grèce ancienne : Femmes meurtrières et hommes séducteurs. In C. Dauphin, A. Farge, (Eds.), *De la violence et des femmes* (pp. 19-33). Paris : Albin Michel.
- Vincent, T. (2002). *L'indifférence des sexes, critique psychanalytique de Bourdieu et de l'idée de domination masculine*. Ramonville Saint-Agne : Erès.
- Welzer-Lang, D., Barbosa, O., Mathieu, L. (1994). *Prostitution : Les uns, les unes et les autres*. Paris : Métailié.
- Welzer-Lang, D. (2000a). Introduction, Les hommes en débat. In D. Welzer-Lang (Ed.), *Nouvelles approches des hommes et du masculin* (pp. 11-37). Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- Welzer-Lang D. (2000b). Pour une approche proféministe non homophobe des hommes et du masculin. In D. Welzer-Lang (Ed.), *Nouvelles approches des hommes et du masculin* (pp. 109-138). Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.